



CONCOURS DE DROIT COMPARÉ

À l'occasion de ses 150 ans, la Société de législation comparée organise un concours de droit comparé. Il est ouvert à tous les juristes, de toutes nationalités, indépendamment de leur spécialité. La qualité de membre de notre Société n'est pas nécessaire pour y prendre part.

Les candidats composeront, sur un sujet de leur choix, un essai étayé au moyen d'une argumentation juridique comparatiste.

Le texte proposé, inédit et n'ayant jamais fait l'objet d'une évaluation officielle, comprendra au moins 100 000 signes. Il pourra être conçu en langue française ou anglaise. Il devra être transmis en un exemplaire imprimé ainsi que sous forme électronique à la Société de législation comparée – 28, rue Saint-Guillaume 75007 Paris et emmanuelle.bouvier@legiscompare.com – au plus tard le 15 octobre 2019. Le formulaire de candidature, disponible sur le site legiscompare.com, devra être rempli et joint au document.

Le jury présentera le résultat de ses délibérations à l'occasion du colloque-anniversaire de la Société de législation comparée, au mois de décembre 2019. Le premier prix sera récompensé par la publication du texte sous la forme d'un livre aux éditions de la Société de législation comparée. D'autres récompenses seront décernées aux candidats distingués par le jury. D'autres formes de publications pourront également être proposées.

Société de législation comparée

28, rue Saint-Guillaume 75007 Paris

Tél : +33 (0)1 44 39 86 23 Fax : +33 (0)1 44 39 86 28

legiscompare.com